



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du Développement du Territoire
Affaire suivie par : Aude ARNOULD
03 21 13 47 34
aude.arnould@pas-de-calais.gouv.fr

Sous-Préfecture de Lens

Lens, le **18 NOV. 2022**

Le Sous-Préfet de Lens

à

Destinataires in fine


OBJET : Réunion « Étude de détermination des aléas inondation par débordement et par ruissellement sur le bassin versant de la Souchez »

P.J. : - Liste des personnes présentes
- Compte-rendu du 27 octobre 2022

Je vous prie de trouver ci-joint le projet de compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2022 concernant l'étude de détermination des aléas d'inondation, par débordement et par ruissellement, sur le bassin versant de la Souchez.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance et de me faire part de vos éventuelles observations.

Le Sous-Préfet,


Jean-François RAFFY



Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les Maires de :

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE	FARBUS	MERICOURT
ACHEVILLE	GIVENCHY-EN-GOHELLE	NOYELLES-SOUS-LENS
AIX NOULETTE	GOUY-SERVINS	SALLAUMINES
ANGRES	HARNES	SERVINS
AVION	LENS	SOUCHÉZ
CARENCY	LIEVIN	VILLERS-AU-BOIS
ELEU-DIT-LEAUWETTE	LOISON-SOUS-LENS	VIMY

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras

Monsieur le Président de la Commission Locale de l'eau (CLE) pour le SAGE Marque-Deûle

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Monsieur le Président du Conseil Régional

Monsieur le Directeur de la DREAL des Hauts-de-France – Service Risques

Madame le Chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)

Chambres consulaires :

Chambre de Commerce et de l'Industrie

Chambre d'Agriculture

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Gestionnaires de réseaux :

Voies Navigables de France

SANEF

SNCF

BRGM

Acteurs de l'eau, de la nature et de l'aménagement :

Conservatoire des Sites Naturels du Nord-Pas-de-Calais

Agence de l'eau

Agence d'urbanisme de l'Artois

CAUE du Pas-de-Calais

Union Régionale des CPIE du Nord Pas-de-Calais

SDIS

Associations - Fédérations

Inond'action

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

Détermination des aléas inondations du territoire de la Souchez

Type de document			CR du COCON			Date : 27/10/2022			
Date			27/10/2022						
Lieu			Sous-préfecture de Lens						
Auteur(s)			Victoire Gache (Prolog Ingénierie) et Olivier SONNET (DH&E)						
Diffusion			Participants + membres du COCON						
<u>Création - Modifications</u>									
Indice	Auteur(s)			Vérificateur(s)			Approbateur(s)		
	Nom	Visa	Date	Nom	Visa	Date	Nom	Visa	Date
V0	Gache V. Sonnet O.	x	28/10/2022	DDTM 62					
V1	Gache V. Sonnet O.	x	15/11/2022	DDTM 62					

Liste des membres/participants au COCON

Structure	Représentant	Adresse mail	Téléphone	Présence
Ablain-Saint-Nazaire	Adjoint au Maire – Philippe VANTORRE		0609701858	x
Acheville				
Aix-Noulette	Maire – Alain LEFEBVRE	contact@aix-noulette.fr		x
Aix-Noulette	Service urbanisme – Yannick CHAMBAUX	urbanisme@aix-noulette.fr		x
Angres	Eric DEBRABANT	s.technique@angres.fr	0633419640	x
Avion				
Carency				
Eleu-dit-Leawette				
Farbus				
Givenchy-en-Gohelle	Adjoint au Maire – Patrick Becquet	becquet.patrick@wanadoo.fr	06 61569466	x
Gouy-Servins	Maire - Alain LHERBIER	lherbier.alain@wanadoo.fr	0682480141	x
Harnes	Adjoint au Maire – Dominique MOREL	dominique.morel@ville-harnes.fr		x

4

Structure	Représentant	Adresse mail	Téléphone	Présence
Harnes	DST – Sébastien DERVILLERS	sebastien.dervillers@ville-harnes.fr		x
Lens	Directeur ERP/Sécurité – Eric LAGACHE	prevention-gestionrisques@mairie-lens.fr		x
Liévin	DGST – Julien BOURDON	j.bourdon@lievin.fr		x
Loison-sous-Lens	Chef de projet urbain – Serge RAVAUX	serge.ravaux@loison-sous-lens.fr	06 83149350	x
Mericourt				
Noyelle-sous-Lens				
Sallaumines				
Servins				
Souchez	Adjoint au Maire – Guy Dilly	dilly.guy@neuf.fr	0667910467	x
Villers-au-Bois				
Vimy				
SAGE Marque-Deûle	Josepha GUIGO	jguigo@lillemetropole.fr	0359006418	x
SAGE Scarpe amont				
SYMSAGEL				
CALL	DGST - Stéphane BELEMBERT	sbelembert@agglo-lenslievin.fr	0611621840	x
CALL	Christine DOUCHE	cdouche@agglo-lenslievin.fr		x
CALL	Gaëtan BOYER	gboyer@agglo-lenslievin.fr		x
Communauté Urbaine d'Arras	Irma APPORA	i.appora@cu-arras.org	0321210899	x
Chambre de Commerce et de l'Industrie				
Chambre des Métiers et de l'Artisanat				
Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais	Bertrand BODDAERT	bertrandboddaert@npdc.chanbaigi.fr	0685207387	x
Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Responsable Unité Aménagement MDADT – Samuel MARQUIS	marquis.samuel@pasdecalais.fr		x
Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Chargée de mission Développement Durable MDADT – Jodie DUBOIS	dubois.jodie@pasdecalais.fr		x
VNF - Nord-Pas de Calais	Gérald DELANNOY	gerald.delannoy@vnf.fr		x
SANEF	Responsable régional – Philippe MACQ	philippe.macq@sanef.com		x
SANEF	Responsable environnement – Vincent AUBRY	vincent.aubry@sanef.com		x
SANEF	Responsable Centre Béthune – Olivier LODYGA	olivier.lodyga@sanef.com		x
SNCF	Guillaume GOSSET	guillaume.gosset@reseau-sncf.fr	0614881451	x

9

Structure	Représentant	Adresse mail	Téléphone	Présence
BRGM				
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Sandrine BÉQUET	s.berquet@eau-artois-picardie.fr	0327999000	x
Agence de l'Eau Artois-Picardie	Corinne BETRANCOURT	c.betrancourt@eau-artois-picardie.fr	0327998307	x
Agence de l'urbanisme de l'Artois	Virginie DRIQUE	v.drique@aulartois.fr		x
CAUE du Pas-de-Calais				
Union Régionale des CPIE du Nord-Pas-de-Calais				
SDIS62	Rémy HENIN	rhenin@sdis62.fr		x
Inond'Action	Jean Salé	jean.sale@free.fr	0668699296	x
Fédération Départementale des syndicats d'exploitants Agricoles du Pas-de-Calais	HEURTEAUX Jean-Michel	garc.du.ruisseau@wanadoo.fr	0680746451	x
Sous-Préfecture Lens	Sous-préfet de Lens – Jean-François RAFFY			x
Sous-Préfecture Lens	Aude ARNOULD	aude.arnould@pas-de-calais.gouv.fr	0321134734	x
DDTM 62	Pierre-Yves GESLOT	Pierre-yves.geslot@pas-de-calais.gouv.fr	0321229062	x
DDTM 62	Valérie ZIOLKOWSKI	valerie.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr	0321229062	x
DDTM 62	Laurent LATURELLE	laurent.laturelle@pas-de-calais.gouv.fr		x
DDTM 62	Stéphane ANSART			x
DDTM 62	Jeremy DELVAL	Jeremy.delval@pas-de-calais.gouv.fr	0321229889	
DDTM 62	Patrick MORIZE	patrick.morize@pas-de-calais.gouv.fr	0321229814	
PROLOG Ingénierie	Victoire GACHE	gache@prolog-ingenierie.fr	0472446766	x
PROLOG Ingénierie	Fabien DOUSSIÈRE	doussiere@prolog-ingenierie.fr		
DH&E	Olivier SONNET	design.hydraulique@bbox.fr	0664970391	x
DH&E	Laurent MATHIEU	design.hydraulique@bbox.fr		

9

Ordre du jour

Le présent comité de concertation a pour objet la présentation des résultats de l'étude de détermination des aléas inondations du territoire de la Souchez et plus particulièrement l'analyse d'opportunité de prescrire un PPRI sur le territoire. La réunion du comité de concertation s'est déroulée le 27 octobre 2022 à 9h30 en sous-préfecture de Lens.

L'ordre du jour de la réunion du comité de concertation est le suivant :

- Rappels sur le contexte et les objectifs de l'étude,
- Présentation de l'aléa de référence,
- Bilan de concertation sur l'aléa de référence,
- Étape à suivre, le Porter à Connaissance,
- Analyse de l'opportunité de prescrire un PPRI,
- Planning.

Principales interventions et échanges entre les participants

M. le Sous-Préfet de Lens accueille et remercie l'ensemble des membres du Comité de Concertation.

Dans un premier temps, Victoire Gache (Prolog Ingénierie) rappelle le contexte et les objectifs de l'étude ainsi que les principales hypothèses ayant permis la définition de l'aléa de référence. Elle présente également les livrables ayant été produits lors de cette étude, à savoir, les cartographies de hauteurs, vitesses et aléas sur chaque commune du territoire d'étude ainsi que la grille d'aléas retenue. Olivier Sonnet (DH&E) présente ensuite le bilan effectué à l'issue de la concertation sur l'aléa de référence.

Concernant l'hypothèse de non prise en compte des réseaux dans la modélisation hydraulique de l'aléa de référence, M. Boyer (CALL) indique que le géoréférencement du réseau du territoire de la CALL (classe A) est en cours et que les résultats affichés présentent donc, selon lui, un cas de surestimation de l'inondation puisque les réseaux ne sont pas considérés.

M. Belembert (CALL) s'interroge sur la nécessité de diffuser des cartes qui exposent un niveau d'inondation aussi fort, puisque pour rappel une crue centennale n'a jamais été observée sur le territoire et apparaît être 2 à 3 fois supérieure aux crues observées sur le territoire.

M. Geslot (DDTM62) répond que dans le cadre d'un PPRI, il est réglementairement imposé de définir l'aléa de référence comme étant la crue la plus forte connue si sa période de retour est supérieure ou égale à 100 ans ou à défaut une crue de projet de période de retour 100 ans. Des crues de période de retour inférieures peuvent être caractérisées dans le cadre d'un PAPI (pour l'étude d'ouvrages écrêteurs de crue, par exemple) mais n'ont pas de valeur juridique dans le cadre d'un PPRI.

M. Belembert (CALL) ajoute que plusieurs projets de requalification des centres-villes sont en cours et s'interroge sur le devenir de ces projets face aux aléas parfois extrêmes illustrés par les cartes produites. M. Laturelle (DDTM62) répond que si ces projets incluent une diminution de la vulnérabilité, ils seront alors acceptables du point de vue du PPRI.

Dans un second temps, M. Laturelle (DDTM62) ainsi qu'Olivier Sonnet (DH&E) présentent les étapes à venir, à savoir le Porter à Connaissance, ainsi que l'analyse d'opportunité de prescrire un PPRI sur le territoire de la Souchez.

M. Boyer (CALL) ajoute que ces outils seraient intéressants s'ils pouvaient constituer un « accélérateur » à la mise en place d'actions (démarches administratives, acquisitions foncières, etc.) puisque la CALL met en place un certain nombre d'actions en vue de la diminution du risque inondation sur le territoire (bien qu'elle ne soit pas labellisée PAPI).

M. le Sous-Préfet demande également comment ces actions (ouvrages de réduction du risque inondation, actions sur des parcelles agricoles) seraient prises en compte dans le PPRI.

M. Geslot (DDTM62) répond que le PPRI ne permet pas l'expropriation pour la réalisation d'ouvrages. D'autre part, si des ouvrages sont effectivement dimensionnés pour des crues ou des pluies de périodes de retour 100 ans, ils seront pris en compte dans le PPRI, sinon, ils sont considérés transparents.

Concernant les modifications de pratiques agricoles, les actions mises en place permettent en général de diminuer le risque inondation sur les pluies de période de retour de 5 ans. Compte tenu des volumes générés par les épisodes retenus pour l'aléa de référence (période de retour 100 ans), les actions mises en place à l'échelle des parcelles agricoles sont considérées négligeables.

Enfin, M. Laturelle (DDTM62) rappelle les échéances à venir pour la suite de l'étude.

M. Boyer (CALL) rappelle que les levés géoréférencés de l'ensemble du territoire de la CALL (1 500 km de réseau) sont toujours en cours et qu'un modèle sera construit à l'issue de ces levés. Il ajoute que les données issues des levés de réseaux ainsi que le modèle seront disponibles pour fin 2023. Il indique donc que l'échéance pour fin 2022 concernant la transmission des données de la CALL paraît compliquée.

M. le Sous-Préfet demande à la DDTM62 la possibilité de revoir le calendrier.

M. Bourdon (Commune de Liévin) intervient sur plusieurs points. La commune de Liévin conteste les cartes produites puisqu'elles laissent apparaître une majorité du centre de Liévin en rouge (conditions extrêmes), un courrier a déjà été envoyé à ce sujet.

Il demande également à ce que les ouvrages à l'amont du bassin versant et ayant une influence sur l'aval soient bien pris en compte. D'autre part, des projets d'aménagements sont en cours dans le centre-ville de Liévin, la commune s'interroge donc sur les démarches à réaliser pendant le Porter à Connaissance (PAC) et s'inquiète d'un éventuel « sursis » appliqué aux demandes de permis de construire lors du délai d'instruction du PPRI.

La commune s'interroge également sur les conséquences de la diffusion de tels documents auprès du grand public qui pourrait s'inquiéter de la chute du prix de vente des biens ou encore de l'interdiction de travaux.

M. Laturelle (DDTM62) répond que le PPRI n'empêche pas la réalisation de réhabilitation dans les zones déjà urbanisées, y compris dans les zones d'aléas forts, et la DDTM est disponible pour accompagner les collectivités dans ces démarches. L'objectif n'est pas de créer des friches, mais il est de la responsabilité de l'État de porter à connaissance les aléas.

Les maires auront la possibilité de refuser des permis de construire en utilisant le R.111-2 du Code de l'urbanisme. Ils auront la responsabilité d'informer sur le risque.

Le PPRI agit également sur l'existant par la prescription de mesures de réduction de la vulnérabilité.

Si des travaux impliquent la mise en place d'ouvrage agissant sur des crues de période de retour 100 ans, les aléas seront bien entendu affinés.

Il indique également qu'il est important de bien communiquer auprès du grand public et de faire preuve de pédagogie notamment concernant l'interprétation de ces cartes. Il ajoute que sur d'autres territoires, notamment les territoires côtiers, les PPR existants n'ont pas entraîné de baisse de prix de l'immobilier, et que la hausse de ce prix est toujours en cours. Enfin, il répond qu'il n'y aura pas de « sursis » appliqué au permis de construire le temps de l'instruction du PPRI, simplement des préconisations adaptées aux différents niveaux de l'aléa.

M. le Sous-Préfet de Lens remercie l'ensemble des membres du Comité de Concertation et les invite à effectuer leur retour pour l'échéance fixée, à savoir fin novembre 2022.

La présentation sera envoyée aux membres du comité de concertation.

L'ensemble des résultats de l'étude sont disponibles sur le site des services de l'État au lien suivant :

<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Les-etudes/Etude-de-determination-des-aleas-inondation-sur-le-bassin-versant-de-la-Souchez>

4

Rappel des prochaines échéances

Fin novembre 2022 : retour attendu des membres du comité de concertation. Les remarques peuvent être envoyées par mail sur la boîte de l'unité gestion des risques : ddtm-sde-risques@pas-de-calais.gouv.fr

Transmission du Porter à Connaissance :

Au regard des observations formulées dans le cadre de la réunion, les modalités et le calendrier de transmission du Porter à Connaissance des aléas seront définis après échanges entre les différents services de l'État concernés.

Le Sous-Préfet,

Jean-François RAFFY



PROLOG INGENIERIE

PROLOG INGENIERIE

Victoire GACHE

gache@prolog-ingenierie.fr

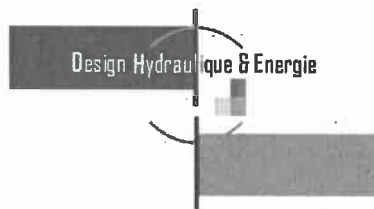
11, rue Auguste Lacroix

69 003 Lyon

Tel : 04 72 44 67 66

Courriel : prolog@prolog-ingenierie.fr

Site internet : www.prolog-ingenierie.fr



Design Hydraulique & Energie

Olivier SONNET

Mobile : 06-64-97-03-91

design.hydraulique@bbox.fr

Agence de Libourne

127 Rue du Président Carnot 33500 LIBOURNE

Agence d'Aix-en-Provence

14 rue d'Aix 13510 EGUILLES

Agence du Mans

Le Croc 72650 LA MILESSE

9